



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 02/04/2019

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'autorité environnementale
Projet de centrale photovoltaïque « les pierres plantées » sur le
territoire de la commune
de Grandrieu (48)
déposé par EDF EN France**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N° Garance : 2019-007121

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement le 28/01/2019, le Préfet de Lozère a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de création d'un parc photovoltaïque "les pierres plantées" sur le territoire de la commune de Grandrieu (48) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 28 mars 2019.